

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

VU le règlement n°1467/2013 de la commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de soutien, précédé jusqu'au 31 décembre 2021 par le règlement (UE) n°2020/952 de la Commission du 2 juillet 2020,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-2, et L5211-5,

VU le règlement relatif à l'aide à la transformation numérique créé à l'occasion de la crise sanitaire (2707/20) adopté par décision communautaire le 16 juin 2020, et l'annexe à la convention relative à la mise en œuvre du SGEI concernant le dispositif « Transformation numérique », signé le 11 Août 2020,

VU la délibération n°74 du 18 décembre 2020 portant sur l'attribution du dispositif d'aide à la transformation numérique des entreprises au sein territorial, et l'annexe à la convention relative à la mise en œuvre du SGEI concernant l'adaptation du dispositif « Transformation numérique », signé le 7 août 2021,

VU la demande d'aide à la transformation numérique déposée par la société LIMOUSIN PIÈCES AUTOMOBILES le 14 juin 2022,

VU l'avis simple de la commission reçu en date du 12 septembre 2022,

CONSIDÉRANT que la société justifie à travers ce projet de transformation numérique, le soutien de développer une application mobile pour ses commerciaux (accès des possibilités offertes, de l'activité, agilité, portée),

CONSIDÉRANT que l'aide financière, est soumise à l'octroi de 10 % des dépenses HT d'opérations réalisées, cette somme ne pourra être supérieure à 10 000 € HT,

CONSIDÉRANT que le montant total des dépenses HT éligibles est de 10 000 € HT et que le montant des dépenses HT éligibles est limité à 10 000 € HT ; en application du règlement, les modalités de calcul sont les suivantes : 10 000/10 % = 1 000 €.

PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE
M. [Nom]

DÉCISION

Décision de versement d'une aide à la transformation numérique avec la société LIMOUSIN PIÈCES AUTOMOBILES

1 DOCUMENT - Publié le 3 Octobre 2022



DEC_ECO_23292_AIDE_TRANSFORMATION_NUMERIQUE_LIMOUSIN_PIECES_AUTOMOBILES.pdf
(.pdf, 505,7 Ko)



TÉLÉCHARGER